



## PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la coordination des  
politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières

Nantes, le 26 juin 2019

### Information sur l'absence d'observations émises par les collectivités sollicitées sur le projet

**Maître d'ouvrage :** NANTES MÉTROPOLE  
2 cours du Champ de Mars  
44923 NANTES Cedex 9

**Nature du projet :** Aménagement de la ZAC Pontereau - Piletière  
sur la commune de Mauves-sur-Loire

Les communes de Mauves-sur-Loire et du Cellier, sollicitées pour avis sur le projet au titre de l'article L122-1-V du code de l'environnement, n'ont pas émis d'observations dans le délai réglementaire imparti<sup>1</sup>.

La présente information fera l'objet :

- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

**LE PRÉFET,**  
Pour le préfet et par délégation,  
L'adjointe au chef du bureau des procédures  
environnementales et foncières

**Irène FROUIN**

<sup>1</sup> Conformément à l'article R122-7-II du code de l'environnement